

Dossier : lutte contre le trafic et exigence d'exemplarité au sein de l'État sous Sébastien Lecornu

Dossier compilé le 4 juillet 2026

Résumé exécutif

Depuis le 16 juin 2026, le Premier ministre Sébastien Lecornu impose aux ministres, à leurs cabinets et à un large éventail de hauts fonctionnaires des dépistages salivaires « inopinés et obligatoires » de stupéfiants, dans le cadre du plan de « changement d'échelle » de la lutte contre le trafic. Présentée comme une « exigence d'exemplarité », la mesure s'est immédiatement heurtée à des critiques sur son caractère intrusif, son fondement juridique incertain et le risque d'atteinte à la vie privée, tout en suscitant des réactions contrastées côté syndicats et partis politiques. Le gouvernement a par ailleurs choisi de ne pas rendre publics les résultats individuels, invoquant la protection des personnes concernées.

1. Contexte et déclencheurs

La décision s'inscrit dans la continuité du discours prononcé par Sébastien Lecornu devant l'Assemblée nationale le 17 décembre 2025, dans lequel il annonçait un « changement d'échelle » de la lutte contre le trafic et un durcissement des sanctions contre les consommateurs, faisant écho à une annonce du président de la République à Marseille ([Vie publique](#)).

Deux éléments ont précipité la publication de la circulaire :

- **L'affaire du conseiller agriculture de Matignon** : révélée par *Le Canard enchaîné* le 18 février 2026, elle concerne le licenciement de Michel Stoumboff, conseiller agriculture, alimentation, pêche, chasse et forêt au cabinet du Premier ministre, écarté de ses fonctions après une overdose survenue lors d'une soirée festive fin 2025. Son départ, officialisé au Journal officiel comme intervenant « à sa demande », a placé l'exécutif dans une position délicate alors qu'il affiche une ligne de fermeté sur le trafic ([Médiaterranée](#)).
- **Le meurtre de Lyhanna**, 11 ans, dont le corps a été retrouvé dans le Gers le 4 juin 2026, jour où devait initialement être présenté le nouveau plan de lutte contre le trafic — ce qui a reporté la présentation officielle du plan, tandis que la circulaire sur les dépistages, elle, a fuité dans la presse dès le 17 juin ([Le Monde](#)).

Matignon dément toutefois tout lien de cause à effet direct : « Il ne s'agit pas d'une décision prise en réaction à un événement », affirme l'entourage du Premier ministre, qui présente la mesure comme relevant d'« une stratégie globale de montée en puissance de l'action de l'État contre la criminalité organisée » ([Le Monde](#)).

2. La circulaire officielle du 16 juin 2026

Référence : circulaire du Premier ministre datée du 16 juin 2026, intitulée « *Mesures de prévention de la consommation de stupéfiants au sein de l'État* », publiée sur Légifrance ([Légifrance](#), [texte n° 45670](#) ; analyse par le [cabinet Landot & associés](#)). Signée par Sébastien Lecornu et adressée à l'ensemble des ministres, elle a été révélée le 17 juin par *Politico Playbook Paris*, avant d'être consultée par plusieurs rédactions françaises (*Le Monde*, *RTL*, *BFMTV*, *TF1/LCI*, *franceinfo*).

Contenu des mesures

La circulaire demande à chaque ministre, dans le périmètre de sa responsabilité :

1. **D'organiser des dépistages inopinés et obligatoires, sous forme de tests salivaires**, pour les membres de leurs cabinets et les titulaires d'emplois à la décision du gouvernement, « au regard de la nature des missions qu'ils exercent, de leur exposition et de l'exigence particulière d'exemplarité qui s'applique à eux » ([RTL](#) ; [Landot avocats](#)).
2. **En lien avec le haut-fonctionnaire de défense et de sécurité**, de veiller à ce que les personnels faisant l'objet d'une habilitation soient également soumis à ces dépistages, à la fois lors de l'instruction de la demande d'habilitation et postérieurement, selon une périodicité à définir ([Landot avocats](#)).
3. **D'établir, avant le 26 juin 2026**, la liste des catégories d'emplois susceptibles d'être soumises à un dépistage régulier, dans un plan d'action transmis au chef du gouvernement, suivi d'un compte-rendu mensuel de mise en œuvre ([Le Monde](#)).
4. **De mettre en place un plan de prévention interne** dans chaque ministère et de proposer systématiquement une orientation vers des structures de soins et des consultations d'addictologie en cas de résultat positif, en lien avec la médecine de prévention ([Melly](#)).

Justification énoncée dans le texte

La circulaire affirme que « la consommation de stupéfiants par des agents publics, y compris de façon ponctuelle dans un cadre privé, constitue, au-delà de leur propre mise en danger et de l'impact sur le service, une vulnérabilité personnelle susceptible d'être exploitée par des groupes de pression, des réseaux criminels ou des manœuvres d'ingérence » ([Le Monde](#)).

Matignon complète : « L'État ne peut pas mener une politique claire contre le narcotrafic et ses conséquences dans la société sans s'imposer à lui-même les mêmes exigences » ([Le Monde](#)).

Garanties affichées

Le gouvernement assure que le dispositif s'accompagne de garanties : droit à une contre-expertise, protection des données personnelles et concertation préalable avec les représentants du personnel ([Le Monde](#)).

3. Catégories de personnels visés

Catégorie	Précisions
Le Premier ministre et les ministres	Directement soumis, à titre d'exemple : Sébastien Lecornu affirme avoir été le premier testé (YouTube – LCI)
Membres des cabinets ministériels	Ensemble des collaborateurs de cabinet
Titulaires d'emplois à la décision du gouvernement	Secrétaires généraux, délégués ministériels, directeurs généraux d'administration
Hauts fonctionnaires nommés en conseil des ministres	Commissaires généraux, hauts commissaires, délégués interministériels
Préfets	Y compris préfets de région et de département
Ambassadeurs et consuls généraux	Chefs de mission diplomatique ayant rang d'ambassadeur
Recteurs d'académie	—
Directeurs des services actifs de police	En fonction à l'administration centrale
Agents détenteurs d'une habilitation	Notamment habilitation « secret-défense », défense ou sécurité, dépistés à l'instruction de la demande puis périodiquement
Agents ayant accès à des « informations sensibles »	Périmètre large et évolutif, à préciser par chaque ministère
La secrétaire générale du gouvernement et le secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale	Explicitement cités (Ouest-France)
Candidats à l'embauche sur les postes concernés	Le dépistage négatif pourrait devenir une condition de recrutement, avec exclusion en cas de refus (YouTube – LCI)

À titre d'illustration de l'ampleur du périmètre, le ministère des Affaires étrangères a dû organiser une réunion interne pour planifier la mise en œuvre de la circulaire auprès d'environ 300 personnes, dont près de 200 ambassadeurs ([Ouest-France](#)).

Les parlementaires (députés et sénateurs) ne sont, à ce stade, pas concernés par la circulaire, qui relève du pouvoir exécutif. Cela a toutefois suscité des initiatives parallèles (voir section 5).

4. Modalités techniques et limites

- **Nature des tests** : tests salivaires, choisis pour leur rapidité, mais qui ne détectent qu'une consommation très récente (6 à 8 heures pour un usage occasionnel, jusqu'à 24 heures pour un usage régulier, et jusqu'à 8 jours de traces de THC en cas d'usage intensif et quotidien selon Drogues Info Service, cité dans un reportage télévisé — [YouTube/BFMTV](#)).
- **Caractère inopiné et répété** : les contrôles peuvent survenir sans préavis et à intervalles réguliers, précisément pour limiter les stratégies de contournement liées à la fenêtre de détection courte ([Le Monde](#)).
- **Difficultés logistiques** : au lendemain de l'annonce, plusieurs cabinets ministériels ne disposaient pas encore des tests nécessaires, une commande groupée par les services du Premier ministre étant envisagée ([Le Monde](#)).
- **Premiers tests réalisés** : un contrôle inopiné a eu lieu à l'Hôtel de Matignon environ deux semaines avant la fuite de la circulaire, un lundi matin au retour d'un week-end,

concernant Sébastien Lecornu et l'ensemble de son cabinet, avec des résultats présentés comme négatifs par son entourage ([TF1 Info](#)). *Politico* a toutefois relayé des rumeurs selon lesquelles plusieurs conseillers en poste à Matignon auraient été testés positifs ([Newsweek](#)).

5. Extension envisagée et initiatives parallèles

- **Secteur privé** : le gouvernement réfléchit à étendre le principe des dépistages aux entreprises, en particulier pour les postes à risque (transport routier, BTP), mais des juristes du droit du travail soulignent que « la recette Lecornu » ne peut « en aucun cas » être généralisée à l'ensemble des salariés, le droit du travail imposant que toute restriction soit « justifiée par la nature de la tâche et proportionnelle au but recherché » (article L.1121-1 du Code du travail), selon Me Paul Van Deth ([RTL](#)).
- **Assemblée nationale** : le député Horizons François Jolivet a adressé une lettre à la présidente Yaël Braun-Pivet pour réclamer l'instauration de contrôles similaires pour les députés et les personnels du Palais Bourbon, invoquant « la même exigence d'exemplarité » liée à la sécurité et à la vulnérabilité que la consommation de stupéfiants peut faire peser sur l'exercice de responsabilités publiques ([Le Figaro](#) ; [Résistance Républicaine](#)). Un élu de la majorité a toutefois exprimé des doutes : « Déjà que les politiques ont une mauvaise image, si en plus on se tire des balles dans le pied en se faisant tous passer pour des drogués... » ([Résistance Républicaine](#)). Fin juin, aucune réponse officielle de la présidente de l'Assemblée n'avait été apportée.
- **Ministères déjà mobilisés** : la porte-parole du gouvernement, Maud Bregeon, a annoncé dès le 18 juin la tenue immédiate de contrôles similaires au sein de son propre ministère ([RT en Français](#)).

6. Arguments sur la vie privée et les libertés individuelles

Arguments critiques

- **Atteinte potentielle à la vie privée** : la circulaire justifie explicitement le dépistage même en cas de « consommation ponctuelle dans un cadre privé », ce qui interroge sur la frontière entre vie professionnelle et vie personnelle des agents ([Le Tribunal du Net](#)).
- **Cadre juridique en tension** : plusieurs commentateurs soulignent le flou quant à l'articulation entre ce dispositif et le droit du travail ainsi que les libertés individuelles, « déjà mises à mal ces dernières années par des lois sécuritaires toujours plus intrusives » ([Politique France](#)).
- **Analyse du Syndicat National des Territoriaux** : un employeur public « ne peut pas organiser librement des contrôles antidrogue généralisés » ; les tests doivent être réservés à des fonctions exposant l'agent, ses collègues ou les usagers à un danger particulier, sous peine d'être disproportionnés au regard des libertés individuelles ([SNT CFE-CGC](#)).
- **Réaction anonyme d'une conseillère ministérielle** : elle s'interroge ironiquement « Va-t-on ensuite installer des caméras dans nos bureaux ? », traduisant la crainte d'un engrenage de surveillance ([Le Monde](#)).
- **Un conseiller ministériel anonyme** remet en cause la légalité même de la circulaire, la jugeant « infantilisante » et porteuse d'un climat de défiance ([Ouest-France](#)).

- **Luc Rouban, chercheur (CNRS/Cevipof)** : il estime qu'imposer un tel climat de défiance envers la haute fonction publique — perçue comme « une population potentiellement dangereuse ou, à tout le moins, suspecte » — pourrait s'avérer contre-productif, et traduit une séparation croissante entre le monde politique et la haute administration ([Le Monde](#)).
- **Une directrice d'administration** craint que la mesure alimente le « sentiment antiélite » selon lequel le pouvoir et la haute fonction publique seraient « dépravés » ([Le Monde](#)).
- **Non-publication des résultats** : un choix qui, s'il est présenté comme protecteur de la vie privée, a lui-même suscité une controverse (voir section 8).

Arguments en faveur, du point de vue des libertés

- Le gouvernement insiste sur le fait qu'il ne s'agit « ni d'une démarche de suspicion ni de stigmatisation, mais d'une exigence d'exemplarité » ([Le Monde](#)).
- Les garanties procédurales mises en avant (contre-expertise, confidentialité, concertation avec les représentants du personnel) visent explicitement à répondre aux objections liées aux libertés individuelles ([Le Monde](#)).
- Sur le plan du droit du travail comparé, des avocats rappellent que ce type de dispositif existe déjà légalement dans le secteur privé pour les « postes à risque » (transport, BTP, manipulation de machines dangereuses), sous réserve d'inscription au règlement intérieur et de justification par la sécurité — ce qui fournit un précédent juridique partiel à la démarche gouvernementale, tout en soulignant ses limites d'application ([Public Sénat](#) ; [RTL](#)).
- L'argument sécuritaire (vulnérabilité aux ingérences, chantage, réseaux criminels) est présenté par Matignon comme prévalant sur la protection de la vie privée pour les postes les plus exposés, notamment ceux liés au secret-défense ([YouTube – LCI](#)).

7. Réactions syndicales

Organisation	Position résumée
Union syndicale des administrateurs de l'État (Jean-Pascal Lanuit, président)	Position nuancée : « Sur la forme, la méthode a pu surprendre, voire choquer. Sur le fond, personne ne peut contester la légitimité de la démarche. » Il appelle à une réflexion plus large sur la prévention des addictions et la santé au travail, soulignant que la haute administration est « un milieu très compétitif, propice au burn-out, où révéler un signe de faiblesse, même temporaire, fait craindre pour la carrière » (Le Monde)
CGT Fonction publique d'État (Sylvie Aebischer)	A refusé de commenter directement la mesure, renvoyant la priorité aux discussions sur les salaires et les conditions de travail (Ouest-France)
CFDT Fonction publique (Laure Revel)	Positionne le sujet comme relevant avant tout d'un problème de santé publique qui ne concerne pas seulement la haute fonction publique, et questionne la pertinence de la circulaire alors que des organismes existent déjà pour évaluer ces risques (Ouest-France) ; la CFDT Ufetaam relaie et documente par ailleurs la circulaire dans ses publications syndicales (CFDT UFETAM)
Syndicat National des Territoriaux (CFE-CGC)	Rappelle un cadre juridique strict pour tout dispositif de dépistage dans la fonction publique territoriale : nécessité d'un cadre écrit, de l'association des représentants du personnel (comité social territorial, formation spécialisée santé-sécurité), de garanties de confidentialité et d'une procédure de contestation. Le syndicat insiste sur le fait qu'« un résultat positif ne doit pas conduire automatiquement à une sanction » (SNT CFE-CGC)

Organisation	Position résumée
Fédération Addiction (Catherine Delorme, présidente)	A adressé un courrier au Premier ministre pour dénoncer une approche jugée contre-productive : « Faire la chasse aux personnes consommatrices n'est jamais une réponse pertinente », plaidant pour une politique centrée sur la prévention plutôt que sur la répression (Fédération Addiction)

Ces réactions dessinent un spectre syndical partagé entre acceptation prudente du principe (Union syndicale des administrateurs), scepticisme sur la méthode et la priorisation (CGT, CFDT), et exigence de garanties procédurales renforcées (CFE-CGC territoriaux).

8. Réactions politiques

- **Majorité gouvernementale** : la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, Marie-Pierre Vedrenne, a exprimé un soutien appuyé sur LCI : « C'est un point absolument essentiel », déclarant rejoindre « l'ambition du Premier ministre sur la question de l'exemplarité » et assurant se soumettre elle-même au test, de même que l'ensemble de son cabinet ([TF1 Info](#)). Elle a précisé : « Si un test s'avère positif dans n'importe quel cabinet, je pense qu'il y aura des sanctions. »
- **Horizons** : le député François Jolivet a demandé l'extension du dispositif à l'Assemblée nationale (voir section 5), s'inscrivant dans une logique de généralisation de l'exemplarité aux pouvoirs législatif et exécutif.
- **Divisions internes à la sphère politico-administrative** : au-delà des postures publiques, *Le Monde* rapporte que « l'initiative divise [...] les conseillers ministériels (actuels ou passés) et les hauts fonctionnaires », certains évoquant une mesure « astucieuse et pertinente » — perçue comme une réponse à la rhétorique du « tous pourris » portée par l'extrême droite — d'autres redoutant un climat de défiance disproportionné et un possible « effet d'annonce » sans suite disciplinaire réelle ([Ouest-France](#) ; [Le Monde](#)).
- **Opposition (La France insoumise)** : si aucune prise de position spécifique de LFI sur la circulaire elle-même n'a pu être documentée avec précision dans les sources disponibles, le climat politique entre Sébastien Lecornu et le groupe LFI, mené par Mathilde Panot, reste marqué par une opposition frontale sur d'autres dossiers concomitants (mort de Lyhanna, budget, 49.3, motions de censure et de destitution), ce qui contextualise la réception généralement critique de l'action gouvernementale par cette formation ([RTL](#)). Aucune déclaration explicite et sourcée de LFI ou du Rassemblement National ciblant spécifiquement la circulaire du 16 juin n'a été identifiée à ce stade ; ce point mériterait un suivi complémentaire si de nouvelles prises de parole émergent.
- **Presse d'opinion critique** : certains médias qualifient ouvertement la démarche de dérive vers la « surveillance » du personnel de l'État, en pointant l'ironie d'un dispositif de contrôle salivaire venant après des demandes de réduction des dépenses adressées aux mêmes agents ([Newsweek](#) ; [Ouest-France](#)).

9. Non-publication des résultats : une controverse à part entière

Le 25 juin 2026, l'entourage de Sébastien Lecornu a confirmé à l'AFP que les résultats de la campagne de dépistage ne seraient pas rendus publics, ni nominativement ni de façon agrégée, au nom de la « discrétion institutionnelle » et de la protection des personnes concernées : « On n'est pas un tribunal », a justifié une source gouvernementale ([RT en Français](#)). Les cas positifs seraient néanmoins écartés de leurs fonctions sans communication nominative, selon une pratique déjà appliquée pour le conseiller agriculture évoqué plus haut et pour un haut fonctionnaire du ministère de l'Économie ([RT en Français](#)).

Ce choix a lui-même suscité une controverse, certains observateurs et une partie de l'opinion y voyant une contradiction avec l'exigence de transparence et d'exemplarité affichée : « Pour eux un test anti-drogue, c'est déjà trop », titre un média critique reprenant l'indignation exprimée après cette décision ([RT en Français](#)). Des responsables au sein de l'administration ont également mis en garde contre un risque de « défiance » interne renforcé par ce manque de transparence sur les résultats agrégés ([Pravda FR](#)).

10. Impact attendu sur la prévention de la consommation de stupéfiants dans la haute administration

Objectifs affichés par le gouvernement

- **Effet dissuasif et de détection précoce** : les dépistages inopinés et répétés visent à décourager la consommation en amont, particulièrement chez les agents détenteurs d'habilitations sensibles, où une vulnérabilité personnelle pourrait être exploitée à des fins d'ingérence, de chantage ou de pression par des réseaux criminels ([Le Monde](#)).
- **Volet soins et accompagnement** : la circulaire prévoit une orientation systématique vers des consultations d'addictologie en lien avec la médecine de prévention, ce qui positionne le dispositif non uniquement comme répressif mais aussi comme un outil de détection précoce en vue d'un accompagnement médical ([Melly](#)).
- **Effet de recrutement** : à terme, le dépistage négatif pourrait devenir une condition d'accès à certains emplois publics sensibles, ce qui déplacerait une partie de l'effet préventif en amont de la prise de fonction ([YouTube – LCI](#)).
- **Portée symbolique et politique** : au-delà de l'effet sanitaire proprement dit, la mesure vise à renforcer la crédibilité du discours gouvernemental sur le narcotrafic en démontrant que l'État s'applique à lui-même les exigences qu'il impose à la société, contrant ainsi le procès en incohérence ou en hypocrisie que pourrait lui adresser l'opposition ([Ouest-France](#)).

Limites et doutes exprimés sur l'efficacité réelle

- **Limite technique intrinsèque** : les tests salivaires ne détectant qu'une consommation très récente, un usager averti pourrait aisément anticiper les contrôles, ce qui réduit la portée dissuasive du dispositif pour les consommateurs occasionnels avertis ([Le Monde](#)).
- **Risque de simple effet d'annonce** : certains acteurs de l'administration appellent à « aller réellement au bout de la logique disciplinaire », craignant que la mesure reste largement

symbolique si les sanctions ne sont pas appliquées de façon systématique et documentée ([Le Monde](#)).

- **Contestation de l'approche répressive** : la Fédération Addiction juge que cibler les consommateurs par la contrainte n'est « jamais une réponse pertinente », plaidant pour des politiques de prévention plutôt que de contrôle répressif, ce qui questionne la doctrine sanitaire sous-jacente au dispositif ([Fédération Addiction](#)).
- **Risque de défiance contre-productive** : selon le politiste Luc Rouban, instaurer un climat de suspicion généralisée envers la haute fonction publique pourrait s'avérer contre-productif pour la cohésion et la motivation des agents, sans nécessairement produire les effets préventifs escomptés ([Le Monde](#)).
- **Opacité des résultats agrégés** : l'absence de publication, même statistique et anonymisée, des résultats de la campagne complique toute évaluation externe et indépendante de l'ampleur réelle du phénomène dans la haute administration et de l'impact concret du dispositif sur la prévalence de la consommation ([RT en Français](#)).
- **Absence de recul statistique à ce jour** : à la date de ce dossier (début juillet 2026), les plans d'action ministériels venaient tout juste d'être transmis (échéance du 26 juin), et aucune donnée consolidée sur le taux de positivité, le nombre de sanctions prononcées ou l'évolution de la consommation n'a été rendue publique, ce qui rend prématurée toute évaluation quantitative de l'impact réel de la mesure.

11. Synthèse et points de vigilance

Axe	Élément clé
Fondement juridique	Circulaire (acte administratif interne), non une loi ; portée et opposabilité potentiellement contestables devant le juge administratif, notamment au regard du principe de proportionnalité
Vie privée	Tension explicite reconnue jusque dans le texte même, qui vise la consommation « dans un cadre privé » ; garanties procédurales annoncées mais modalités précises encore floues
Transparence	Paradoxe entre l'argument d'exemplarité publique et le choix de ne pas publier les résultats, même agrégés
Réactions syndicales	Spectre allant du soutien de principe prudent (Union syndicale des administrateurs) au scepticisme sur la méthode (CGT, CFDT) et à l'opposition de fond sur l'approche répressive (Fédération Addiction)
Réactions politiques	Soutien affiché dans la majorité gouvernementale ; volonté d'extension à l'Assemblée nationale portée par certains députés ; absence de position politique clairement documentée du côté des oppositions LFI et RN sur ce dossier précis à la date du dossier
Impact sanitaire attendu	Objectif de dissuasion et d'accompagnement vers le soin affiché, mais efficacité réelle incertaine compte tenu des limites techniques des tests salivaires et de l'absence de données publiques de suivi

Sources principales citées

- [Le Monde – Pour détecter les consommations de drogue au sein des cabinets, Sébastien Lecornu ordonne des « dépistages inopinés et obligatoires » \(17-18 juin 2026\)](#).
- [Le Monde – Les tests antidroge imposés par Sébastien Lecornu aux ministres, aux hauts fonctionnaires et aux conseillers divisent \(20-23 juin 2026\)](#).

- [Légifrance – Circulaire du 16 juin 2026](#)
- [Cabinet Landot & associés – Analyse de la circulaire \(29 juin 2026\)](#)
- [RTL – "C'est la moindre des choses" \(17 juin 2026\)](#)
- [RTL – Pourquoi les tests salivaires ne peuvent pas être généralisés \(19 juin 2026\)](#)
- [TF1 Info – Tests antidrogue surprises : qui sera concerné \(17 juin 2026\)](#)
- [TF1 Info – "Un devoir d'exemplarité" : Marie-Pierre Vedrenne réagit \(18 juin 2026\)](#)
- [Le Figaro – Un député demande à Braun-Pivet d'imiter Lecornu \(19 juin 2026\)](#)
- [Public Sénat – Drogue : votre employeur peut-il vous imposer un test salivaire \(17 juin 2026\)](#)
- [Syndicat National des Territoriaux \(CFE-CGC\) – Tests salivaires antidrogue au travail \(22 juin 2026\)](#)
- [Fédération Addiction – Communiqué du 18 juin 2026](#)
- [Ouest-France – La question du jour : drogues, ministres et parlementaires \(17 juin 2026\)](#)
- [RT en Français – Les résultats ne seront pas rendus publics \(26 juin 2026\)](#)
- [RT en Français – Indignation après le refus de publier les résultats \(28 juin 2026\)](#)
- [Méditerranée – Le conseiller agriculture de Lecornu congédié après une overdose \(18 février 2026\)](#)
- [Vie publique – Discours de Sébastien Lecornu du 17 décembre 2025](#)
- [Melty – Sébastien Lecornu veut des tests anti-drogue obligatoires \(17 juin 2026\)](#)
- [Newsweed – Sébastien Lecornu demande des tests anti-drogue \(18 juin 2026\)](#)